

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>26 mars 2019</p>	<p>L'an deux mil dix neuf, Le 3 avril à 20 heures, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel-de-Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>26 mars 2019</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 19</p> <p>VOTANTS : 27</p>	<p>ETAIENT PRESENTS : Mesdames CHOISNE, GILBERT, EL AMRANI, PALMIERI, DAUZAT, MICHOUX, LEMOINE. Messieurs HELLAL, RESSONS, COLLET, COULON, CABADET, LECLERE, DIAB, DELIN, DE MYTTENAERE, BAYART, PELLIEUX, GERARD.</p> <p>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR : Madame GUILLAUME (pouvoir à Monsieur BAYART) Madame DESNAIN (pouvoir à Monsieur HELLAL) Madame GADOIN (pouvoir à Monsieur COLLET) Madame MULLER (pouvoir à Monsieur RESSONS) Madame NARCYZ (pouvoir à Madame GILBERT) Monsieur GOMEZ (pouvoir à Monsieur COULON) Monsieur LEONARD (pouvoir à Madame CHOISNE) Madame GUILLON (pouvoir à Monsieur PELLIEUX)</p> <p>ETAIENT ABSENTS : Madame BA, Monsieur BENARROS.</p> <p>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</p>
<p>I. Budget, Finances et Administration</p> <p>Objet :</p> <p>8) Attribution des subventions aux associations</p>	<p>Madame THIERS, Secrétaire de Monsieur le Maire. Madame MARINI, Chargée de communication et grands projets intercommunaux. Monsieur Mickaël CUNIN, Responsable du Service Financier.</p> <div data-bbox="1070 1608 1506 1727" style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><p>Accusé de réception en préfecture 060-216003798-20190403-8-DE Date de télétransmission : 08/04/2019 Date de réception préfecture : 08/04/2019</p></div> <p>Le Président ayant ouvert la séance, le Conseil Municipal a été déclaré en session régulière. Le Président a procédé, en conformité de l'article L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Astrid CHOISNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

8) Attribution des subventions aux associations

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la commune de Margny-Lès-Compiègne, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 90 040,00€, répartie comme indiqué sur le tableau annexé.

Ainsi qu'une subvention de 50 000€ au CCAS.

Les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la ville de Margny les Compiègne

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Joël COLLET, Adjoint chargé de l'Événementiel, du Sports, des Associations, de la Coopération Décentralisée et de Relations Jumelages.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 26 mars 2019.

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour et 2 abstentions,

DECIDE d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 90 040,00€, répartie comme indiqué sur le tableau annexé.

Ainsi qu'une subvention de 50 000€ au CCAS.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL

Accusé de réception en préfecture
060-216003798-20190403-8-DE
Date de télétransmission : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019

Signé électroniquement par
Bernard HELLAL

Annexe 4

Nom de l'organisme bénéficiaire	Subvention 2018	Subvention 2019	Id. Org.
4L TROPHY (Exceptionnelle)	200,00 €	- €	NC
AMICALE SPORTIVE CHEMINOTS BASKETBALL	18 500,00 €	20 000,00 €	228
ASSOCIATION DES CHASSEURS	600,00 €	600,00 €	8
ATHLETIC CLUB DE MARGNY	3 000,00 €	3 000,00 €	48
BADMINTON MARGNOTIN	1 250,00 €	1 250,00 €	218
CARPE AMOUR	300,00 €	500,00 €	95
CHAUNY SPORTS CYCLISME	10 000,00 €	10 000,00 €	NC
COMPAGNIE D ARC L ESPERANCE	1 200,00 €	1 200,00 €	
COMPAGNIE D ARC L ESPERANCE (Exceptionnelle)	- €	500,00 €	18
CYCLISTE MARGNY	5 000,00 €	5 500,00 €	40
LE RALLIEMENT-STE TIR	3 000,00 €	3 000,00 €	384
LES COLOMBOPHILES FRANCO BELGE	650,00 €	650,00 €	
LES COLOMBOPHILES FRANCO BELGE (Exceptionnelle)	650,00 €	- €	14
MARGNY ESCALADE MONTAGNE	300,00 €	500,00 €	59
MARGNY PETANQUE	600,00 €	600,00 €	56
MARGNY SPORTS LOISIRS	400,00 €	400,00 €	246
ESPERANCE BOULISTE	600,00 €	600,00 €	
ESPERANCE BOULISTE (Exceptionnelle)	- €	500,00 €	32
TENNIS MARGNY	2 000,00 €	2 000,00 €	198
TENNIS DE TABLE	600,00 €	600,00 €	
TENNIS DE TABLE (Exceptionnelle)	250,00 €	- €	47
TWIRLING CLUB MARGNY	1 000,00 €	1 250,00 €	
TWIRLING CLUB MARGNY (Exceptionnelle)	1 000,00 €	- €	71
UNION SPORTIVE DE MARGNY FOOTBALL	14 500,00 €	15 000,00 €	317
AFL COMPIEGNE OISE	900,00 €	900,00 €	NC
ACSV THEATRE DU MARAUDEUR	5 000,00 €	5 000,00 €	26
ATELIER THEATRE DES DEUX RIVES	900,00 €	900,00 €	14
COMPAGNIE JP ANDREANI	2 000,00 €	2 200,00 €	52
LES CHEVALETS MARGNOTINS	800,00 €	1 500,00 €	42
LES CIPITRONS	- €	600,00 €	31
AS ANCIENS PRISONNIERS GUERRE	400,00 €	400,00 €	62
ASS. SOUVENIR Français (Exceptionnelle)	250,00 €	- €	
ASS. SOUVENIR FRANCAIS	400,00 €	400,00 €	43
FNACA	150,00 €	150,00 €	308
UNC	400,00 €	400,00 €	24
ASSOCIATION COMPIEGNE MARGNY LARACHE (Excep.)	1 000,00 €	- €	NC
ASSOCIATION MARGNY JUMELAGES	3 200,00 €	3 200,00 €	66
LE CERCLE MACHINES VOLANTES	3 500,00 €	2 500,00 €	38
APE PEEP COLLEGE DEBUSSY	120,00 €	120,00 €	28
CONSEIL LOCAL FCPE COLL.MARGNY	120,00 €	120,00 €	NC
OSARC	1 000,00 €	1 000,00 €	NC
FACC	6 000,00 €	- €	NC
ASSOCIATION HISTOIRE VIVANTE (Exceptionnelle)	1 500,00 €	3 000,00 €	NC
VILLE DE COMPIEGNE (Exceptionnelle)	1 000,00 €	- €	SO
COLLEGE CLAUDE DEBUSSY (Exceptionnelle)	200,00 €	- €	SO
TOTAL SUBVENTIONS ARTICLE 657A	94 440,00 €	90 040,00 €	
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	50 000,00 €	50 000,00 €	
TOTAL SUBVENTIONS ARTICLE 657B	50 000,00 €	50 000,00 €	
TOTAL	144 440,00 €	140 040,00 €	2 813

Accusé de réception en préfecture SO
000-210003730-20190403-P-DE
Date de dépôt : 08/04/2019
Date de réception préfecture : 08/04/2019